somme de leurs besoins, tels qu'ils les conçoivent eux-mêmes quand ils sont raisonnables. La vie à *bon marché* dépend beaucoup moins du nombre de grammes d'or ou d'argent qu'il faut donner en retour d'une ration de tel ou tel article de subsistances que de l'abondance générale et régulière des différents articles nécessaires pour l'entretien et la conservation de la personne, pour sa protection contre la faim, le froid et les intempéries des saisons, les maladies et la malpropreté, pour la culture au moins sommaire de l'esprit, en un mot pour la satisfaction des besoins de l'homme qui est entré dans la vie civilisée et en suit la carrière avec espérance. »

En résumé, la vie à *bon marché* doit être réalisée plutôt par un ensemble de conditions économiques que par l'abaissement spécial du prix de tel ou tel objet, fût-il de première nécessité. On peut y arriver par le perfectionnement des moyens industriels, qui permettront d'utiliser plus de matières premières; par le perfectionnement des moyens agricoles, qui feront rendre à la terre davantage; par la réduction et la proportionnalité des impôts, établis de telle sorte qu'ils ne soient pas plus lourds pour le pauvre que pour le riche; par l'abaissement des tarifs des chemins de fer, afin que les denrées puissent circuler plus activement et se porter à peu de frais là où elles renchérissent; enfin, par des réunions de consommateurs en sociétés coopératives, ce qui leur permettra de se passer d'intermédiaires aussi coûteux pour eux que pour le producteur.

Bon bock (LE), tableau de M. Manet (Salon de 1873). C'est une des meilleures productions de ce maître excentrique. Un homme, assis devant un guéridon d'estaminet, met religieusement le feu à sa pipe, d'où la fumée commence à s'échapper en nuages épais et blanchâtres. Sur le premier plan, ce grand verre de style allemand, tout plein de bière, qu'on appelle un bock. C'est un bock sans faux col. Tout au plus y distingue-t-on un léger liséré d'écume blanche. Au reste, l'homme paraît animé d'une soif voisine de la pepie; il a le nez savamment piqué de rouge et regarde son verre avec une tendresse d'amoureux. Le *Bon bock* a été acheté par M. Faure, de l'Opéra.

Bon bock (BANQUET DU). Au mois de février 1875, vingt-cinq amis, artistes et gens de lettres, se réunissaient dans un dîner piquenique, chez le restaurateur Brautemer, pour entendre un professeur de déclamation, M. Gambini. Le photographe Carjat et Adrien Dézamy y récitèrent également des vers. Bref, la soirée fut si agréable, que les convives décidèrent à l'unanimité qu'on recommencerait chaque mois un dîner analogue, auquel seraient conviés artistes, poëtes, musiciens, hommes de lettres, chanteurs. Le graveur Bellot fut chargé de l'organisation de ces réunions artistiques. Le mois de mars suivant, eut lieu le premier dîner mensuel. Le banquet reçut le nom de dîner du Bon bock, à cause du tableau le *Bon bock*, d'Edouard Manet, qui avait pris comme modèle de son fameux buveur de bière le graveur Bellot, qui fut nommé président de ces agapes. Les dîners du Bon bock avaient eu lieu d'abord au restaurant du *Grand-Turc*, boulevard Ornano. Ils ne tardèrent pas à être transférés à la *Boule-Noire*. Naturellement, le dîner du Bon bock n'est que le prologue d'une soirée littéraire et musicale, où se font entendre les plus célèbres artistes en tous genres. Parmi les principaux convives qui font partie ou qui firent partie du banquet du Bon bock, nous citerons les chanteurs Lassalle, Salomon, Boudouresque, le comédien Coquelin cadet, Charles Vincent, le général Cremer, La Bédollière, Edouard Manet, le caricaturiste Léonce Petit, Paul Arène, Gustave Aymard, Alex. Pothey, Charles Monselet, le caricaturiste Gill, le docteur Dupré, le peintre Victor Dupré, les députés Ordinaire et Charles Leconte, Alexis Bouvier, Léon Cladel, Alexandre Ducros, Adolphe Puissant, Tony Révillon, les frères Lionnet, le caricaturiste Randon, etc.

Le banquet du Bon bock, qui réunit mensuellement plus de cent convives, prouve que la fraternité et la solidarité littéraires et artistiques ne sont pas de vains mots. Jamais la moindre discussion n'y a amené la zizanie, et, malgré la diversité des opinions des membres de ce joyeux banquet, on ne s'y jette jamais d'assiettes à la tête. C'est dire que la plus entière et la plus franche cordialité préside à ces agapes. Il est vrai qu'on n'y parle pas politique!

* **BON** s. m. — **Encycl.** Fin. *Bon de liquidation*. Lorsque l'Assemblée nationale de 1871 eut voté une indemnité à répartir entre les personnes qui avaient été le plus atteintes par les ravages de la guerre, elle décida en même temps, pour ne pas trop obérer le Trésor, que cette indemnité s'effectuerait sous la forme de *bons* dits *de liquidation*, remboursables à la volonté du détenteur et produisant un intérêt de 5 pour 100.

BONAFOUS (Eugène), magistrat et homme politique français, né à Cannes (Aude) en 1812. Après avoir été quelque temps avocat, il entra dans la magistrature en 1837 comme substitut à Saint-Pons. M. Bonafous était avocat général à Montpellier lorsqu'il fut destitué après la révolution de 1848. Rentré dans la magistrature sous l'Empire, il devint successivement procureur général à Montpellier, à Toulouse, à Grenoble, et fut nommé en 1861 premier président à la cour d'appel de cette dernière ville. M. Bonafous remplissait encore ces fonctions lorsque, aux élections du 30 janvier 1876, il posa sa candidature au Sénat dans le département de l'Hérault. Dans sa profession de foi, il exprima nettement ses opinions bonapartistes, réactionnaires et cléricales. Grâce à la coalition des bonapartistes et des légitimistes, il fut élu sénateur, avec MM. Rodez-Benavent et Pagézy, par 217 voix sur 420 électeurs. Il est allé siéger dans le groupe des adversaires acharnés de la liberté et de la République.

BONAGRAZIA, moine franciscain italien du XIVe siècle. Il a laissé un ouvrage de controverse intitulé : *Articuli probationum contra fratrem Ubertinum de Casali a Bonagratia inductarum*.

* **BONALD** (Louis-Jacques-Maurice DE), prélat français. — Il est mort à Paris en février 1870.

* **BONALD** (Victor DE), écrivain français. — Né en 1779, il est mort en 1871.

BONA-NOX s. f. (bo-na-nokss — mots lat. qui signif. *bonne nuit*). Bot. Genre de plantes, de la famille des convolvulacées. ‖ Syn. de CALONYCTION.

* **BONAPARTE** (Charles-Lucien-Jules-Laurent), fils aîné de Lucien. — Il est mort en 1857.

* **BONAPARTE** (Antoine), quatrième fils de Lucien. — Il est mort à Florence le 28 mars 1877. Depuis le coup d'Etat de son cousin Louis-Napoléon Bonaparte, il s'était retiré en Italie, où il avait épousé la fille de Cardinali, avocat de Lucques.

BONAPARTE (Lucien-Louis-Joseph-Napoléon), cardinal, né à Rome le 15 novembre 1828. Petit-fils de Lucien Bonaparte, frère de Napoléon Ier, il est fils de Charles Bonaparte, prince de Canino, qui joua un rôle politique actif en 1848 et qui avait épousé sa cousine, la fille du roi Joseph Bonaparte. Le prince Lucien Bonaparte eut pour parrain Louis-Napoléon Bonaparte, qui devait être plus tard Napoléon III. Elevé en Italie, il manifesta du goût pour l'état ecclésiastique, se fit ordonner prêtre en 1853 et devint camérier secret de Pie IX, qui lui donna le chapeau de cardinal le 13 mars 1868. Son frère aîné, Joseph-Lucien Bonaparte, né en 1824, étant mort en 1865, le prince Lucien devint alors le chef de sa famille, et Napoléon III lui donna, cette même année, les titres de prince français et d'altesse. Sous l'Empire, à diverses reprises, on considéra le cardinal Bonaparte comme pouvant être le successeur éventuel de Pie IX; mais, n'ayant que des capacités médiocres, il n'a acquis aucune influence dans le collége des cardinaux, ne fait partie d'aucune des grandes congrégations qui régissent les affaires de l'Eglise et joue un rôle des plus effacés.

BONAPARTE (Napoléon-Charles-Grégoire-Jacques-Philippe), dit **le prince Charles**, frère du cardinal, né à Rome le 5 février 1839. Il a épousé en 1859 la princesse Marie-Christine Ruspoli, dont il a eu trois filles. Sous l'Empire, il fut capitaine aux tirailleurs algériens, colonel d'état-major de la garde nationale de Paris et reçut en 1861 le titre d'altesse. Le prince Charles était à peu près inconnu lorsque, en 1874, l'ex-impératrice Eugénie et son fils le firent porter candidat au conseil général à Ajaccio contre le prince Napoléon. Le prince Charles, représentant le bonapartisme clérical et néo-légitimiste, fut élu à une majorité d'environ 300 voix et remplaça également, comme président du conseil général de la Corse, le prince Napoléon, représentant le bonapartisme anticlérical et soi-disant démocratique. A la même époque, il fut beaucoup question dans les journaux bonapartistes, qui annonçaient la restauration de l'Empire comme imminente, de modifier le sénatus-consulte relatif à la succession au trône et d'y substituer le prince Charles au prince Napoléon, dans le cas où l'ex-prince impérial mourrait sans postérité.

* **BONAPARTE** (Napoléon-Joseph-Charles-Paul), généralement connu sous le nom de **prince Napoléon**. — Pendant la guerre de 1866 entre l'Autriche, d'une part, la Prusse et l'Italie de l'autre, le prince Napoléon fut envoyé auprès de son beau-père, Victor-Emmanuel, et assista, sans y prendre part, à cette grande lutte, dont un des résultats fut l'abandon de la Vénétie à Napoléon III, qui la rétrocéda à l'Italie. En 1868, il fit un grand voyage en Autriche, en Bohême, en Hongrie, dans les Principautés danubiennes, en Turquie. Ce fut sous sa présidence que la commission chargée de publier la *Correspondance de Napoléon Ier* fit paraître la seconde moitié de son travail, en procédant à des retranchements qu'on n'avait point faits dans la première partie. Cette publication fut terminée en 1869. Le 1er septembre de cette même année, le prince Napoléon prononça au Sénat un discours qui eut un grand retentissement. Après avoir affirmé « son dévouement entier, complet, non-seulement à l'empereur, mais à son fils, » il déclara qu'il approuvait le sénatus-consulte qui modifiait la constitution en transformant l'Empire autoritaire en Empire libéral; qu'il avait depuis longtemps demandé la liberté de la presse, le droit de réunion, et qu'il croyait parfaitement possible l'existence simultanée de l'Empire et de la liberté. Il fit ensuite l'apologie du gouvernement parlementaire, exposa un programme de réformes libérales et attaqua vivement les plébiscites. « Le plébiscite, dit-il, n'a que l'apparence de la démocratie; c'est le pouvoir législatif exercé directement par le peuple. Eh bien, ce pouvoir me semble, sauf des cas très-rares, un pouvoir illusoire... C'est la dernière étape avant une révolution. » L'ardeur qu'il mit dans sa revendication des libertés les plus larges fut l'objet des plus vives attaques dans le Sénat lui-même. M. de Ségur d'Aguesseau traita son discours de « scandaleux, » et le ministre de l'intérieur, M. Forcade de La Roquette, s'attacha à le réfuter. Quant au pays, il ne vit qu'avec indifférence ce prince, qui devait sa fortune à l'établissement du despotisme, se faire l'apologiste de la liberté, se souvenant que, avant d'arriver au souverain pouvoir, Napoléon III avait tenu un langage absolument semblable. Quoi qu'il en soit, le prince Napoléon, adversaire déclaré de M. Rouher et de sa politique, contribua, dit-on, à l'avénement du cabinet du 2 janvier, où figuraient deux de ses amis, MM. Ollivier et Maurice Richard.

Au mois de juin 1870, il partit pour aller visiter les régions du nord de l'Europe. Il se trouvait à Bergen (Norvége) le 8 juillet, lorsqu'il apprit les complications politiques auxquelles donnait lieu la candidature au trône d'Espagne du prince de Hohenzollern. Le 15, il reçut à Tromsoë un télégramme qui l'appelait en France, la guerre étant devenue inévitable. Le 21, il était à Paris. Napoléon III lui offrit le commandement d'un corps de débarquement qui devait agir en Danemark et sur les côtes nord de la France. Il accepta et demanda qu'on mît sous ses ordres le général Trochu, commandant les troupes de terre, et le vice-amiral Bouet-Willaumez, chargé de commander l'escadre; mais Napoléon III lui annonça que, sur l'avis du conseil des ministres, il prendrait le commandement en chef des troupes de terre et des troupes alliées du Danemark, si le roi de ce pays y consentait; quant à la marine, elle serait indépendante, sous les ordres de l'amiral Bouet-Willaumez. Cette expédition projetée ne devait point avoir lieu; rien n'était prêt pour la faire, et le Danemark n'était nullement disposé à se lancer dans l'aventure. Le 28 juillet, le prince Napoléon fut attaché au quartier général de l'armée du Rhin, et il suivit son cousin dans cette campagne, qui fut conduite d'une façon si inepte. Il avança avec lui jusqu'à Sarrebourg, puis revint avec lui à Metz et au camp de Châlons. Le 19 août, Napoléon III le chargea de se rendre à Florence pour amener Victor-Emmanuel et l'Italie à se prononcer en faveur de la France et à entraîner l'Autriche dans le même sens. Le 21 août, il arriva à Florence et il entama des négociations qui ne devaient point aboutir. Quelques jours après, il écrivait au général Trochu, gouverneur militaire de Paris : « Je suis envoyé ici par l'empereur et le maréchal de Mac-Mahon pour décider l'Italie et l'Autriche à faire la guerre... Mon opinion est que l'Italie pourrait donner 50,000 hommes dans huit jours, portés à 100,000 dans quinze jours et à 150,000 dans un mois. Je suis sans nouvelles précises, et je m'adresse à vous, qui avez mon amitié et ma confiance. Dites-moi quelle est notre situation militaire et donnez-moi votre avis sur la direction des soldats italiens, si je pouvais les obtenir; faut-il les diriger par le mont Cenis sur Belfort, ou par les Alpes sur Munich? Dans ce cas, la permission de l'Autriche est nécessaire, puisqu'on passe sur son territoire. » Après avoir fait manœuvrer en imagination les armées italiennes, de même que Napoléon III escomptait d'avance l'alliance danoise, le prince Napoléon vit qu'il ne fallait pas compter sur le secours de l'Italie. Il continua néanmoins à rester à Florence, sur les instances de son cousin. A la nouvelle de la capitulation de Sedan, il écrivit à Napoléon III : « Je demande à vous rejoindre, aujourd'hui surtout que toute défense de la patrie est impossible pour moi, après les événements de Paris. Quelles que soient les conditions qui me seront faites, je m'y soumets d'avance pour être auprès de vous... Je prie Votre Majesté d'accéder à la demande que je lui fais et que j'adresse au roi de Prusse. » Napoléon III refusa cette offre. Alors le prince Napoléon se rendit en Suisse, à son château de Prangins, où vint le rejoindre sa femme, la princesse Clotilde, qui avait quitté Paris le 4 septembre. Peu après, il passa en Angleterre et visita à Chiselhurst l'ex-impératrice Eugénie, avec laquelle il eut deux entretiens, dont le dernier se termina par une scène violente. Vers la fin de la guerre, le bruit courut que le prince Napoléon était entré en pourparlers avec M. de Bismarck au sujet d'une restauration impériale, dans laquelle le prince ne se serait pas présenté simplement comme régent, mais bien comme successeur immédiat de l'Empire. Le prince Napoléon adressa à ce sujet au *Times* une lettre dans laquelle il protesta vivement contre ces bruits (février 1871). A cette époque, il refusa d'accepter une candidature à l'Assemblée nationale dans la Corse et dans la Charente-Inférieure; mais, lors des élections pour les conseils généraux (8 octobre 1871), il se fit élire membre du conseil général de la Corse par le canton d'Ajaccio. Il obtint du gouvernement un passe-port pour voyager en France. Craignant des troubles dans l'île, M. Thiers y envoya M. Charles Ferry en qualité de commissaire extraordinaire et fit prendre des précautions pour le maintien de l'ordre. La validation de l'élection du prince Napoléon donna lieu, au sein du conseil général de la Corse, à des discussions orageuses, à la suite desquelles les conseillers bonapartistes se retirèrent. Le prince donna alors sa démission dans une lettre rendue publique (24 octobre) et se rendit en Italie. Quatre jours plus tard, il adressa à ses électeurs un manifeste, dans lequel il attaqua le gouvernement chargé de la difficile mission de réparer les désastres causés par la déplorable politique d'un Empire si fatal à la France. Il célébra les prétendus bienfaits de ce régime odieux et conclut naturellement, selon l'invariable formule bonapartiste, à l'appel au peuple, au plébiscite, qu'il avait si vigoureusement attaqué le 1er septembre 1869. Le 21 janvier 1872, il fut réélu membre du conseil général de la Corse; mais, ayant échoué comme candidat à la présidence du conseil, il ne voulut pas prendre part à ses délibérations. Le prince Napoléon retourna ensuite à Prangins, puis il fit de nouveaux voyages en Italie, en Angleterre et se rendit en France au mois d'octobre 1872 avec la princesse Clotilde. Il se trouvait au château de Millemont, chez M. Maurice Richard, ancien ministre de l'Empire, où étaient réunis en conciliabule les principaux chefs du parti bonapartiste, lorsque, sur un ordre du ministre de l'intérieur, M. Patinot, chef du cabinet du préfet de police, lui notifia un arrêté en vertu duquel il fut reconduit à la frontière (12 octobre). Le prince protesta contre cette mesure dans une lettre adressée à M. Grévy, président de l'Assemblée nationale; puis, de Prangins, il écrivit au procureur général Leffemberg pour porter plainte contre le ministre de l'intérieur, le préfet de police et le commissaire de police qui avaient ordonné ou fait exécuter la mesure prise contre lui. Le procureur général lui répondit que l'arrêté dont il se plaignait avait été pris par ordre du président de la République, le conseil des ministres entendu; que, par conséquent, c'était un acte gouvernemental, à l'occasion duquel un ministre ne pouvait être mis en accusation que par l'Assemblée. Décidé à faire beaucoup de bruit avec cette affaire, le prince Napoléon déclara, dans une réponse au procureur général, qu'il épuiserait toutes les juridictions. Il adressa une pétition à l'Assemblée nationale, qui passa à l'ordre du jour après avoir entendu le rapport de M. Depeyre; puis, il poursuivit devant la 1re chambre du tribunal civil de la Seine M. Lefranc, ancien ministre de l'intérieur, et les fonctionnaires qui, d'après l'ordre du ministre, l'avaient expulsé le 12 octobre 1872; mais, le 19 février 1873, le tribunal, invoquant le principe de la séparation des pouvoirs, se déclara incompétent.

A cette époque, le prince Napoléon essaya de prendre la direction du parti bonapartiste, qui venait de perdre son chef naturel, Napoléon III, mais il ne fut suivi que par une faible partie des impérialistes; la grande majorité accepta la direction de M. Rouher, l'homme de confiance de l'ex-impératrice et de son jeune fils, et une scission de plus en plus profonde ne tarda pas à se produire entre les deux groupes, l'un représentant le bonapartisme soi-disant démocratique, l'autre le bonapartisme clérical et ultra-réactionnaire. Après la chute de M. Thiers, le prince Napoléon revint librement en France. Une décision ministérielle du 17 juin 1873 ayant rayé son nom des contrôles de l'armée, il s'adressa d'abord au maréchal de Mac-Mahon, puis au conseil d'Etat, pour être maintenu sur la liste de l'état-major général de l'armée; mais sa demande fut repoussée. Le 28 septembre, au moment où les partisans de la monarchie se livraient à de suprêmes efforts pour restaurer le trône des Bourbons, un journal dit radical, l'*Avenir national*, dirigé alors par M. Portalis, publia une lettre dans laquelle ce dernier proposait au prince Napoléon et aux bonapartistes un pacte d'alliance pour réunir en un grand parti national et démocratique toutes les forces de l'opinion publique. Le prince s'empressa d'accepter la proposition. « Le devoir de tout citoyen, à l'heure grave où nous sommes, répondit-il, est de ne pas sortir de la cité en péril, comme les neutres de l'antiquité. Non, je ne suis pas neutre et je ne déserterai pas la lutte. Je ne puis parler qu'en mon nom; mais comment croire que ceux dont les cœurs vibrent au nom de Napoléon me désapprouvent? L'alliance de la démocratie populaire et des Napoléons a été le but que j'ai poursuivi dans tous les actes de ma vie politique. Soutenons notre drapeau en face des menaces du drapeau blanc, étranger à notre France moderne et que le prétendant ne saurait abandonner que par un compromis et un sacrifice fait aux habiles de son parti. Que vaudrait, d'ailleurs, cette concession de la dernière heure? Le règne des Bourbons ne saurait être que le triomphe d'une politique réactionnaire, cléricale, antipopulaire. Le drapeau de la Révolution abrite seul, depuis près d'un siècle, la

gloire et les douleurs de la France; c'est lui qui doit nous guider vers un avenir vraiment démocratique. Entre tous les défenseurs de la souveraineté du peuple, beaucoup diffèrent sur les moyens de l'appliquer; mais une entente commune, à l'heure actuelle, sur le principe même de la souveraineté, est nécessaire et patriotique. Nous tous, citoyens de la société moderne, nous devons chercher à établir par le suffrage universel la vraie liberté, basée sur les réformes qui sont la condition du salut de la France... Soyons unis pour déjouer des tentatives funestes et formons ainsi la sainte alliance des patriotes! » Cette alliance ne fut point du goût du parti véritablement républicain, qui savait, par de cruelles expériences, que le bonapartisme était le pire des ennemis de la liberté; aussi les propositions de l'*Avenir national* eurent-elles un fiasco complet, non-seulement de ce côté, mais encore du côté des bonapartistes orthodoxes, qui attaquèrent avec une grande vivacité le prince Napoléon pour avoir accepté l'alliance proposée par M. Portalis sans avoir demandé préalablement conseil à l'ex-impératrice et à l'ex-vice-empereur, M. Rouher. En janvier 1874, un journal bonapartiste de la Charente-Inférieure, la *Volonté nationale*, qui passait pour être l'organe de la politique du prince Napoléon, l'engagea à se séparer publiquement des bonapartistes de l'Assemblée, qui faisaient campagne contre la liberté, d'accord avec le duc de Broglie. « Est-il vrai, répondit le prince dans une lettre adressée à ce journal, est-il vrai que la démocratie ouvrière mêle mon nom à ses préoccupations et à ses espérances? Je l'ignore; mais ce qui est vrai, ce que vous avez eu raison de dire et ce que je veux vous remercier d'avoir dit, c'est que j'appartiens à la démocratie par les idées et les opinions de toute ma vie. J'ai toujours pensé qu'il n'était possible de rien fonder en France de grand et de stable en dehors de la démocratie, et vous avez bien raison de dire que le triste spectacle auquel nous assistons n'est pas de nature à me faire changer d'opinion. Vous comprendrez, après cela, que je dédaigne de répondre aux calomnies intéressées qui me prêtent je ne sais quels projets d'ambition ridicules ou odieux. » Quelques jours après, le prince Napoléon avait une altercation des plus vives avec M. Galloni d'Istria, député bonapartiste de la Corse, au sujet de la politique à suivre pour renverser la République et s'emparer du pouvoir. A partir de ce moment, la rupture fut complète entre les deux branches du bonapartisme militant. S'étant rendu en Corse, en avril 1874, pour assister aux séances du conseil général, dont il avait été élu président l'année précédente, le prince Napoléon vit se tourner contre lui les bonapartistes qui recevaient le mot d'ordre de M. Rouher, et il fut exclu de la présidence. Il en conçut une vive irritation, qui ne tarda pas à s'accroître encore. Lors des élections du 4 octobre 1874 pour la réélection partielle des conseils généraux, l'ex-impératrice et son fils lui opposèrent comme concurrent le prince Charles Bonaparte, frère du cardinal, qui fut élu à une majorité de 300 voix.

Sous le coup de sa défaite, le prince Napoléon adressa aux électeurs du canton d'Ajaccio qui avaient voté pour lui un manifeste, dont voici les passages les plus saillants : « Mes amis, rien n'a été respecté. Obéissant à une inspiration passionnée et non française, les chefs du parti bonapartiste ont choisi Ajaccio, berceau de ma famille, pour théâtre d'une lutte que je n'avais pas provoquée; pour la rendre plus éclatante, mon adversaire a été désigné parmi mes parents. Le fils de l'empereur a parlé pour la première fois, et c'est contre moi. Des dépêches ont été envoyées, au nom de sa mère et au sien, pour féliciter la majorité de 300 voix qui l'a emporté. S'agissait-il d'une simple nomination de conseiller général? Non. Deux politiques étaient en présence. Ceux qui veulent continuer la tradition napoléonienne n'ont pas à restaurer une dictature qui a eu sa raison d'être alors qu'il fallait assurer en France et en Europe les conquêtes de la Révolution; ils ont à achever l'émancipation du pays; c'est ainsi que je comprends l'idée napoléonienne... L'expression libre de la volonté nationale peut seule mettre un terme aux agitations des partis, si nombreux en apparence, et qui, en réalité, ne sont que deux, celui de la réaction et celui du progrès, le parti qui, avec un égoïsme aveugle, veut tout conserver et le parti qui veut les réformes dont nos désastres et nos dissensions prouvent la nécessité. Quant aux chefs impérialistes, sortant d'un silence qui convient seul à leurs fautes, ils ne rêvent que réaction, proscriptions; ils obéissent à un esprit de cléricalisme aussi fatal au dedans qu'au dehors, et, néo-légitimistes, sauf le drapeau blanc, ils veulent le système gouvernemental des Bourbons. Je réprouve cette politique; jamais, quoi qu'il arrive, je ne serai avec le gouvernement qu'ils veulent rétablir. Ce que j'appelle de mes vœux, c'est un gouvernement démocratique et réformateur, institué par la nation, un gouvernement favorisant toutes les réformes politiques et sociales dont le peuple attend, avec raison, l'amélioration de son sort. A ceux qui vous diront que je poursuis un but personnel, répondez que mon ambition est plus haute. J'ai connu de trop près les grandeurs du pouvoir pour qu'il me reste de l'ambition pour ma personne. Je n'ai d'ambition que pour mon pays et pour mes idées. »

Lors des élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, le prince Napoléon posa sa candidature à Ajaccio, où il eut pour adversaire M. Rouher. « Je me présente à vos suffrages, dit-il dans sa profession de foi. Je vous dois la vérité et veux vous expliquer comment moi, Napoléon, j'ai pour adversaire M. Rouher, qui s'est placé à la tête du parti impérialiste; c'est que je crois que le nom de Napoléon doit être une ressource, et jamais un prétexte pour augmenter nos dissensions. M'inspirant de l'esprit de Napoléon Ier, je vous dis : la forme du gouvernement n'est pas en question, elle existe; je l'accepte franchement, et cependant, qui pourrait dire que j'accepte la République par ambition ou par intérêt personnel?... Mon dévouement constant pour Napoléon III, mon souverain dans la prospérité, mon ami dans le malheur, et mon affection pour son fils ne sauraient être mis en doute. Je méprise les calomnies intéressées; cherchez les seuls vrais motifs de ma conduite dans des convictions profondes, formées par les enseignements de l'histoire, inspirées par mon respect pour le repos de la France... Ce que je veux, vous le savez, c'est l'organisation de notre démocratie; hors de là, je ne vois pas de salut... Mes adversaires sont toujours réactionnaires. Quant à moi, si vos suffrages m'envoient à l'Assemblée, je serai toujours démocrate et partisan du progrès. » L'ex-prince impérial répondit à cette profession de foi en adressant à M. Franceschini Piétri une lettre destinée à être rendue publique et dans laquelle il disait : « Le prince Napoléon se présente aux suffrages des Ajacciens; il se porte contre ma volonté; il s'appuie sur nos ennemis; je suis forcé de le traiter comme tel. S'il était vrai qu'il eût tenu à effacer de ma mémoire des dissentiments passés, il se serait retiré de la lutte; il eût évité à moi une amère résolution, à vous et à tous nos amis une tâche pénible. Je ne pouvais aller au-devant d'une réconciliation, mais je l'aurais acceptée avec joie. Une entente ne pouvait être sincère que s'il renonçait à mener une conduite politique autre que la mienne; elle n'eût été durable que s'il eût abandonné toute idée de candidature à l'Assemblée. »

L'élection du 20 février 1876 fut sans résultat. Au second tour de scrutin (6 mars), M. Rouher fut élu, l'emportant d'un millier de voix sur le prince Napoléon, qui en obtint 5,837. Mais l'élection de M. Rouher ayant été invalidée par la Chambre des députés, les électeurs d'Ajaccio furent appelés de nouveau à voter le 14 mai 1876. Le prince Napoléon se trouva alors en présence d'un candidat républicain, M. Ceccaldi, qui obtint 2,880 voix, pendant que le prince était élu par 6,023 suffrages. Dans une lettre qu'il adressa à ses électeurs le 21 mai suivant, il dit : « La République existe; le patriotisme l'impose; c'est la seule forme de gouvernement possible dans la situation de la France. Je la veux loyalement, sans arrière-pensée. » A la Chambre des députés, où il est allé siéger quelque peu isolé, ce « César déclassé, » selon l'expression de M. About, a voté constamment avec la gauche. Le 24 novembre 1876, au sujet du budget des cultes, il a prononcé un discours, dans lequel il a vivement attaqué la politique cléricale et rappelé que, si Napoléon III ne s'était pas obstiné à vouloir maintenir le pouvoir temporel du pape, il aurait trouvé, lors de l'invasion allemande, une alliance certaine et efficace dans le gouvernement italien. Le 19 juin 1877, le prince Napoléon a voté l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou.

* **BONAPARTE** (Pierre-Napoléon, prince). — Jusque vers la fin de l'Empire, il fit peu parler de lui et continua à n'occuper aucune position officielle. Voulant légitimer deux enfants qu'il avait eus d'une ouvrière du faubourg Saint-Antoine, et ayant sollicité en vain du chef de sa famille l'autorisation d'épouser la mère de ses enfants, il se rendit avec elle en Belgique et s'y maria en 1868. Il revint alors en France et habita une maison qu'il avait à Auteuil. A la fin de décembre 1869, un journal démocratique de la Corse, la *Revanche*, attaqua avec vigueur les actes de Napoléon Ier. M. Pierre Bonaparte répondit à ces critiques en adressant à l'*Avenir de la Corse* une diatribe d'une extrême virulence; il qualifia les rédacteurs de la *Revanche* de « lâches Judas, traîtres à leur pays et que leurs propres parents eussent autrefois jetés à la mer dans un sac, » et les compara à des « escargots rampant sur le bronze pour le rayer de leur bave. »

Pendant qu'une ardente polémique s'engageait entre les deux journaux corses, M. Lavigne publiait dans la *Marseillaise*, dirigée par Henri Rochefort, un article dans lequel il attaquait vivement M. Pierre Bonaparte. Celui-ci écrivit, le 9 janvier 1870, à Henri Rochefort, la lettre suivante : « Après avoir outragé l'un après l'autre chacun des miens et n'avoir épargné ni les femmes ni les enfants, vous m'insultez par la plume d'un de vos manœuvres. C'est tout naturel, et mon tour devait arriver. Seulement, j'ai peut-être un avantage sur la plupart de ceux qui portent mon nom, c'est d'être un simple particulier tout en étant Bonaparte. Je vais donc vous demander si votre encrier se trouve garanti par votre poitrine, et je vous avoue que je n'ai qu'une médiocre confiance dans l'issue de ma démarche. J'apprends, en effet, par les journaux que vos électeurs vous ont donné le mandat impératif de refuser toute réparation d'honneur et de conserver votre précieuse existence. Néanmoins, j'ose tenter l'aventure, dans l'espoir qu'un faible reste de sentiment français vous fera vous départir en ma faveur des mesures de prudence et de précaution dans lesquelles vous vous êtes réfugié. Si donc par hasard vous consentez à tirer les verrous qui rendent votre honorable personne deux fois inviolable, vous ne me trouverez ni dans un palais ni dans un château; j'habite tout bonnement 59, rue d'Auteuil, et je vous promets que, si vous vous présentez, on ne vous dira pas que je suis sorti. » Cette lettre fut remise le lendemain à Henri Rochefort, qui chargea MM. Millière et Arthur Arnould d'être ses témoins et de se rendre auprès de M. Pierre Bonaparte. Le même jour, M. Paschal Grousset, rédacteur de la *Marseillaise* et un des fondateurs de la *Revanche*, se jugeant personnellement offensé par la lettre publiée par M. Bonaparte dans ce dernier journal le 30 décembre 1869, pria MM. Ulric de Fonvielle et Victor Noir de se rendre à Auteuil pour lui demander raison et régler les conditions d'un duel. Le 10 janvier, vers une heure de l'après-midi, les deux témoins de M. Grousset entraient chez M. Pierre Bonaparte. Quelques instants après, Victor Noir sortait en chancelant et tombait foudroyé sur le seuil, mortellement frappé d'un coup de révolver par M. Pierre Bonaparte, et M. de Fonvielle, dont les vêtements portaient la trace de balles, se précipitait à son tour dans la rue en criant : « A l'assassin! » A l'article NOIR (affaire Victor), tome XI, nous avons raconté longuement cet événement tragique, qui eut un énorme retentissement, et le procès qui s'ensuivit. Nous nous bornerons à rappeler ici sommairement que M. Pierre Bonaparte fut incarcéré le soir même à la Conciergerie; qu'un décret, signé par son cousin Napoléon III et inséré le lendemain à l'*Officiel*, convoqua une haute cour à Tours pour le juger, et que le procès commença le 21 mars 1870. Pendant les débats, qui se prolongèrent jusqu'au 25 mars, M. Bonaparte montra à diverses reprises une violence extrême. Le jury, composé de membres des conseils généraux, l'acquitta. La haute cour, appelée à se prononcer sur la question des dommages-intérêts envers la partie civile, condamna M. Pierre Bonaparte à payer à la famille Noir une somme de 25,000 francs, que celle-ci refusa et qui fut versée dans la caisse des hôpitaux de Tours. Le meurtre de Victor Noir et le verdict du jury produisirent dans l'opinion publique une surexcitation extrême. M. Pierre Bonaparte dut quitter le théâtre de son sinistre exploit; il alla habiter une propriété qu'il possédait à Epioux, dans les Ardennes. Après la honteuse capitulation de Napoléon III à Sedan et la chute de l'Empire, il passa en Belgique, vendit sa terre d'Epioux et alla habiter Londres. En 1872, sa femme fonda dans cette ville, avec son agrément, une maison d'habillements pour dames, puis elle acheta le fonds de magasin et la clientèle d'une confectionneuse, Mme Turner. Non-seulement le commerce de Mme Bonaparte ne prospéra point, mais son mari, ainsi qu'il l'apprit au public dans une lettre publiée par les journaux, y engloutit plus de 100,000 francs. Au mois de juin 1874, elle vendit sa maison de confection, et, comme elle redevait une douzaine de mille francs à Mme Turner, celle-ci fit saisir deux tableaux de Raphaël appartenant au cousin de Napoléon III. Dans une lettre écrite au *Times* le 24 juin 1874, M. Pierre Bonaparte annonça qu'il avait été victime, lui et ses frères, d'une spoliation inouïe de la part de Louis XVIII, spoliation qui avait été maintenue par tous les gouvernements postérieurs, et que l'Etat leur était redevable d'une somme de 2,064,000 fr., non compris les intérêts depuis 1825. Au mois de décembre 1875, il eut la velléité de poser sa candidature, en Corse, à la Chambre des députés qui devait être élue au mois de février 1876; mais, au moment des élections, il renonça à se présenter.

BONAPARTÉE s. f. (bo-na-par-té — du nom de *Bonaparte*, premier consul). Bot. Genre de plantes, de la famille des amaryllidées, tribu des agavées, réuni aujourd'hui au genre agavé. ‖ Genre de plantes, de la famille des broméliacées, tribu des tillandsées, comprenant quelques espèces de l'Amérique tropicale.

* **BONARD** (Louis-Adolphe), marin français. — Il est mort en 1867.

BONASE s. f. — Ornith. Syn. de BONASIE.

BONAVENTURE (le baron Nicolas), jurisconsulte et homme d'Etat belge, né à Thionville en 1751, mort en 1831. Après avoir terminé ses études, il se fit recevoir avocat, conquit rapidement une grande réputation et fut nommé, en 1784, membre du conseil aulique de Tournay. Lors de la révolution du Brabant, il figura parmi les plénipotentiaires chargés de négocier la paix avec la Hollande. En 1797, le département de la Dyle l'envoya au conseil des Cinq-Cents, et, en 1800, Bonaparte, alors premier consul, le nomma juge à la cour d'appel de la Dyle et président du tribunal criminel de Bruxelles. Il prit sa retraite peu de temps après 1811. On n'a de lui aucune publication.

BONAZZA (Antoine), sculpteur padouan du XVIIIe siècle. Il sculpta surtout des figures d'anges, que l'on voit dans diverses églises d'Italie, à Venise, à Padoue, à Vicence, etc.

* **BONCOMPAGNI** ou **BUONCOMPAGNI** (Balthasar), érudit et homme politique italien. — M. Boncompagni a joué un rôle assez important dans les événements qui ont abouti à la création du royaume d'Italie. Elu député au Parlement piémontais, vice-président de la Chambre en mai 1852, il fut appelé à cette époque au ministère de la justice, conserva son portefeuille jusqu'au 4 novembre, puis devint président de la Chambre. En 1857, il fut envoyé comme ministre de Sardaigne en Toscane, et la même année il alla à Bologne féliciter le pape, qui le reçut très-froidement. Au moment des préliminaires de la guerre de 1859, toute l'opposition libérale de la Toscane se groupa autour du représentant du Piémont; M. Boncompagni, après avoir vainement essayé de détacher de l'Autriche le grand-duc de Toscane, se trouva investi d'une sorte de dictature quand la déchéance de ce prince eut été prononcée et fit élire une municipalité. Victor-Emmanuel le nomma commissaire royal à Florence, avec pleins pouvoirs, et il gouverna le grand-duché jusqu'à la paix de Villafranca; un des principaux actes de son administration fut la démolition du fort du Belvédère, élevé autrefois sous la domination des Médicis pour tenir Florence en respect. Durant le vote qui prépara l'annexion de la Toscane au royaume d'Italie, M Boncompagni quitta Florence et visita Parme, Modène et les Délégations avec une mission du roi. Il reçut alors le titre de gouverneur général des Provinces-Unies, qu'il garda jusqu'à ce que l'annexion fût accomplie. Depuis cette époque, redevenu simple député au Parlement italien, il soutint le cabinet Ricasoli et contribua, en 1862, lors de l'affaire d'Aspromonte, à la chute du cabinet Ratazzi, qui l'avait remplacé. Dans les débats brûlants qui eurent lieu au Parlement italien à propos de la question romaine en 1863, il blâma l'attitude de l'Italie vis-à-vis de la France, à qui elle devait tout, et montra des vues pleines de prudence et de patriotisme.

BONDAX s. m. (bon-daks). Outil en forme de demi-besaiguë.

* **BONDOU**, royaume d'Afrique. — Le Bondou, qui ne figure sur les cartes que depuis 1716, a été visité en 1786 par le Français Rubanet, en 1791 par l'Anglais Houghton, en 1794 par Mongo-Park, en 1810 par le guide nègre de ce célèbre voyageur, Isaac Mollien; en 1818 par Gray et Dochard; en 1819 par Gray, qui y revint seul, et en 1824 par Grout de Beaufort. Tous ces voyageurs ont reconnu que le sol est généralement coupé de montagnes presque stériles; les plaines, au contraire, sont d'une fertilité peu commune. Les habitants du pays sont assez industrieux; ils tissent des étoffes de coton, lavent les sables pour trouver de l'or, élèvent beaucoup de bétail, de volailles et d'abeilles. Ils sont surtout chasseurs et font servir à leur nourriture le bœuf sauvage et le cerf; la chasse à l'éléphant est pour eux d'un assez grand produit; c'est par l'échange de l'or et de l'ivoire qu'ils se procurent tous les objets fabriqués en Europe dont ils ont besoin, tels qu'armes de guerre et de chasse, verroteries, étoffes, parfums, etc.

Dans le Bondou, la monarchie est héréditaire en ligne collatérale. Le roi exerce un pouvoir despotique et constitue des revenus à l'aide d'une dîme prélevée sur tous les produits et de droits sur les marchandises importées. Le gouvernement français lui paye une redevance annuelle pour la cession du territoire sur lequel on a élevé le fort de Bakel. Le roi de Bondou entretient une armée de 10,000 à 12,000 fantassins et de 500 à 600 cavaliers, qu'il dirige, soit en personne, soit par les membres de sa famille, dans d'incessantes expéditions. Ces guerres ne sont à proprement parler que des razzias opérées sur les populations du Oully, du Bandouk et du Gayága, dont on enlève les habitants, les bestiaux et les récoltes. Aussi, à force de s'étendre, le Bondou touche-t-il maintenant à nos possessions du Sénégal.

* **BONDUES**, bourg de France (Nord), cant. et à 7 kilom. de Tourcoing, arrond. et à 7 kilom. de Lille; pop. aggl., 732 hab. — pop. tot., 3,294 hab. — Ce bourg était connu dès le Ve siècle.

* **BONDY**, bourg de France (Seine), cant. et à 5 kilom. de Pantin, arrond. et à 10 kilom. de Saint-Denis, dans une plaine fertile, près du canal de l'Ourcq, à l'entrée de la forêt de même nom; 1,677 hab.

Bondy fut, pendant le siége de 1870-1871, une des localités des environs de Paris les plus cruellement éprouvées. Bondy avait été occupé par les Allemands dès les premiers jours du siége. Le 24 septembre, le contre-amiral Saisset ayant combiné une sortie du côté de l'est, le commandant Poulizac, à la tête des éclaireurs de la Seine, fut chargé d'opérer contre le village de Bondy. Les matelots et les soldats de l'infanterie de marine, qui le précédaient en avant-garde, arrivés en présence des lignes ennemies, reçurent

ordre de se jeter à plat ventre et de ne pas tirer, tandis que les éclaireurs soutenaient avec une admirable bravoure la fusillade très-nourrie des Allemands et lui donnaient vivement la réplique. Quand l'ennemi commença à plier, les matelots et les soldats de marine se levèrent subitement, se dispersèrent en tirailleurs et rejetèrent l'ennemi dans le bois. Le lendemain, 25 septembre, de profondes masses de Prussiens se montrèrent du côté de Bondy, qui fut réoccupé par eux sans coup férir. On renonça dès lors à les en déloger définitivement, mais non à les inquiéter par de fréquentes reconnaissances dirigées de ce côté.

Le 30 du même mois, M. de Pindray, à la tête des éclaireurs à cheval, appuyé par trois compagnies d'éclaireurs à pied et soutenu par une colonne d'infanterie en réserve, se jette sur Bondy, en chasse les Prussiens, s'avance jusqu'à 500 mètres de la lisière du bois, fouille Bondy en tous sens et ramène sa reconnaissance.

L'affaire du 8 octobre fut plus vive. Elle était conduite par le chef de bataillon Bousigon, de l'infanterie de marine. L'ennemi, repoussé des abords du village, s'abrite derrière les barricades élevées près de l'église. Les francs-tireurs parviennent à l'en déloger après une vive résistance. Il se retire pas à pas, essaye de s'arrêter derrière les grands arbres qui précèdent le bois et de là dirige sur nous le feu de deux mitrailleuses et de plusieurs pièces de campagne. Mais les forts imposent silence à cette artillerie, et les Allemands s'enfoncent dans le bois. Pendant ce temps, les soldats du génie faisaient sauter, à l'aide de pétards, quelques ouvrages établis en avant du village et qui gênaient nos avant-postes.

Ces alternatives dans lesquelles Bondy passait des mains des Prussiens dans celles des Français, et réciproquement, se renouvelèrent jusqu'à la fin du siége. Le 5 janvier, le village était occupé par les troupes du général Reille, lorsque l'ennemi fit, à six heures du matin, une tentative simultanée du côté du cimetière et du côté du canal. Il fut partout vivement accueilli et finalement repoussé, après une fusillade de trois quarts d'heure. A onze heures, les Prussiens, formés en colonne et précédés de mitrailleuses, s'établissent à peu de distance de Bondy et bombardent le village, mais ne parviennent pas à l'occuper.

Dès ce moment, Bondy cessa d'être considéré comme une position militaire. Les Allemands reconnurent l'impossibilité de l'occuper de vive force, et les Français l'abandonnèrent, jugeant impossible de s'y maintenir contre l'artillerie ennemie.

On trouve des détails sur la voirie de Bondy à l'article VOIRIE, au tome XV du *Grand Dictionnaire*, page 1153.

BONDY (François-Marie TAILLEPIED, comte DE), homme politique français, né à Paris en 1802. Il est fils de l'ancien préfet de la Seine, mort en 1847. Admis à l'Ecole polytechnique en 1822, il en sortit en 1824 comme sous-lieutenant d'artillerie, donna bientôt sa démission et se mit à étudier le droit. Reçu licencié en 1827, M. de Bondy devint en 1828 auditeur au conseil d'Etat, qu'il quitta, après la révolution de Juillet, pour aller administrer successivement la Corrèze et l'Yonne (1833). En 1841, il reçut un siége à la Chambre des pairs, où il vota avec la majorité jusqu'à la révolution du 24 février 1848. M. de Bondy rentra alors dans la vie privée. Sous l'Empire, il devint conseiller général de l'Indre (1867) et président de la Société d'agriculture de ce département. Le 8 février 1871, les électeurs de l'Indre l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale par 44,772 voix. Très-attaché au parti orléaniste, M. de Bondy soutint d'abord la politique de M. Thiers. Il vota pour la paix, les prières publiques, la loi départementale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, la pétition des évêques, le pouvoir constituant de l'Assemblée, la proposition Rivet, le retour de la Chambre à Paris, etc. Mais lorsqu'il vit le chef du pouvoir exécutif décidé à organiser la République comme étant la seule forme de gouvernement possible, il se jeta dans la coalition qui renversa M. Thiers du pouvoir le 24 mai 1873. Il donna constamment alors l'appui de ses votes à la politique de folle réaction qui signala le gouvernement de combat. Après l'échec des tentatives de restauration monarchique, M. de Bondy vota pour le septennat. Il se prononça en faveur de l'église du Sacré-Cœur, de la loi sur les maires, contre les propositions Périer et Maleville, contre l'amendement Wallon, et finit néanmoins par voter la constitution du 25 février 1875. Cette même année, il donna son vote aux lois sur les aumôniers militaires, sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée, M. de Bondy posa sa candidature dans l'Indre aux élections du 30 janvier 1876 pour le Sénat. Dans sa profession de foi, il déclara que, tout en regrettant que la France ne pût jouir de la monarchie parlementaire, il avait contribué à constituer un gouvernement capable de défendre l'ordre social et qu'il serait le soutien désintéressé du pouvoir légal. Elu sénateur au second tour de scrutin par 166 voix, il est allé siéger à droite et a constamment voté avec les monarchistes cléricaux.

* **BONHEUR** (Auguste), peintre français. — Parmi les derniers tableaux qu'il a exposés, nous citerons : le *Plomb du Cantal*, le *Dormoir* (1866); le *Berger et la mer*, *Environs de Jalleyrac* (1868); le *Chemin perdu* (1869); *Souvenirs d'Auvergne* (1874); *Avant la pluie, aux environs de Jalleyrac* (1875). M. Auguste Bonheur a reçu en 1867 la croix de la Légion d'honneur.

* **BONHEUR** (Isidore), sculpteur français. — Nous mentionnerons, parmi les dernières œuvres qu'il a exposées : *Enfants et chiens*, *Jockey*, bronze (1864); deux *Taureaux* (1865); *Cheval anglais pur sang*, *Postillon*, groupe en bronze (1866); *A l'abreuvoir*, *Ours et taureau*, groupes (1867); *Dromadaire* (bronze), *Tigre royal* (1868); *Lionne et ses petits*, *Bœuf et chien* (1869); *Cheval percheron* (1870); *Pépin le Bref dans l'arène*, groupe (1873); *Tête de chien couchant*, *Tête de chien d'arrêt*, *Cora*, chienne d'arrêt (1875); un *Lion* (1876); le *Dénicheur de tigres* (1877). M. Isidore Bonheur a obtenu des médailles en 1865 et 1869.

BONHOMMEAU s. m. (bo-no-mo — dimin. de *bonhomme*). Petit bonhomme :

Mais le voyant si sage, si fidèle,
Le *bonhommeau* des coups se contenta.
LA FONTAINE.

* **BONIFACIO**, ville de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 53 kilom. de Sartène, sur un rocher qui s'avance dans la mer; pop. aggl., 3,282 hab. — pop. tot., 3,616 hab.

BONIN, archipel du Japon. V. BONINSIMA, au tome II du *Grand Dictionnaire*.

BONITO (Joseph), peintre italien, né à Castellamare en 1705, mort en 1789. Ce fut surtout un peintre de portrait, genre dans lequel il réussissait admirablement.

* **BONJEAN** (Louis-Bernard), magistrat et jurisconsulte français. — Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Bonjean voulut payer de sa personne dans la lutte suprême contre l'ennemi qui semblait vouloir la ruine complète de la France; il servit d'abord dans la garde nationale sédentaire, et plus tard, malgré son âge déjà avancé, il s'engagea dans un bataillon de marche. Arrêté le 10 avril 1871, par ordre de la Commune, il fut enfermé à Mazas et détenu comme otage avec l'archevêque de Paris, le curé de la Madeleine et plusieurs autres ecclésiastiques. Ils furent tous fusillés le 24 mai, après une courte délibération d'une prétendue cour martiale, présidée par un nommé Genton. La veuve de M. Bonjean, respectant ses dernières volontés, a fait transporter ses restes à Orgeville, dans le caveau de la famille.

* **BONNAFONT** (Jean-Pierre), chirurgien français. — Outre les ouvrages de lui que nous avons cités, on lui doit : *Nouveau projet de réformes à introduire dans le recrutement de l'armée, ainsi que dans les pensions des veuves des militaires* (1850, in-8°); la *Femme arabe dans la province de Constantine* (1865, in-8°); le *Choléra et le congrès sanitaire diplomatique international* (1866, in-8°); *Du fonctionnement des ambulances civiles et internationales sur le champ de bataille* (1870, in-8°); *De l'acclimatement des Européens et de l'existence d'une population civile romaine en Algérie, démontrée par l'histoire* (1860, in-8°), etc.

BONNANIE s. f. (bo-na-nî). Bot. Syn. de CUPANIE.

BONNARDEL (Hippolyte), sculpteur français, né à Paris en 1824, mort à Rome en 1856. Mort à l'âge de trente-deux ans, ce jeune artiste n'eut pas le temps de réaliser les belles espérances que ses débuts avaient fait concevoir. Après avoir remporté, en 1851, le premier prix de dessin à l'Exposition internationale de Londres, il obtint, l'année suivante, à l'Ecole des beaux-arts, le premier grand prix de sculpture et partit aussitôt pour Rome. C'est là que la maladie l'emporta. Il laissait inachevés deux groupes en marbre, *Notre-Dame de Pitié* et les *Vierges sages et les vierges folles*.

BONNASSIES (Jules), littérateur français, né en 1813. Il a été pendant longtemps attaché au bureau des théâtres, à la direction des beaux-arts, et il a fait une étude approfondie de l'histoire de notre ancien théâtre français. Il a publié plusieurs ouvrages très-estimés pour la sûreté de l'érudition. Nous citerons de lui : la *Comédie-Française, notice historique sur les anciens bâtiments* (1868, in-8°); *Lettre à milord *** sur Baron et la demoiselle Le Couvreur, par George Wink* (l'abbé d'Allainval), *etc.* (1871, in-16); le *Théâtre et le peuple* (1872, in-12); la *Censure dramatique* (1873, in-12); les *Auteurs dramatiques et la Comédie-Française à Paris au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle* (1874, in-16); la *Comédie-Française, histoire administrative* (1874, in-12); la *Musique à la Comédie-Française* (1874, in-8°); les *Spectacles forains et la Comédie-Française, le droit des pauvres avant et après* 1789, *etc.* (1874, in-12); les *Auteurs dramatiques et les théâtres de province* (1875, in-16); la *Comédie-Française et les comédiens de province au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle* (1875, in-16), etc.

* **BONNASSIEUX** (Jean-Marie), sculpteur français. — Il a été décoré de la Légion d'honneur en 1855 et nommé, en 1866, membre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de Jaley. Depuis 1864, cet artiste n'a rien envoyé aux expositions; mais il a été chargé d'exécuter d'importants travaux de sculpture, notamment à la nouvelle église Saint-Augustin, à Paris.

* **BONNAT**, bourg de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. de Guéret, sur la Petite-Creuse; pop. aggl., 417 hab. — pop. tot., 2,707 hab. — Eglise fortifiée du XIIIe et du XIVe siècle.

* **BONNAT** (Léon-Joseph-Florentin), peintre français. — Aux tableaux de ce peintre que nous avons cités dans sa notice biographique, tome II, nous ajouterons : l'*Assomption* (1869); *Femme fellah*, *Une rue à Jérusalem* (1870); *Cheiks d'Akabah*, *Femme d'Ustaritz* (Salon de 1872); *Barbier turc*, *Scherzo* (Salon de 1873); le *Christ*, *Portraits de Mlles D.....*, les *Premiers pas* (Salon de 1874); *Barbier nègre à Suez*, la *Lutte de Jacob* (Salon de 1876); *Portrait de M. Thiers* (1877). M. Bonnat, qui compte aujourd'hui parmi nos peintres les plus remarquables, a obtenu une médaille de 2e classe en 1861, un rappel de médaille en 1863, une médaille de 2e classe à l'Exposition universelle de 1867 et la médaille d'honneur en 1869. Chevalier de la Légion d'honneur en 1867, il a été promu officier en 1874.

BONNE (Louis-Charles), jurisconsulte français, né à Guerpont (Meuse) en 1819. Il étudia le droit et prit les grades de licencié et de docteur. M. Bonne acheta ensuite une charge d'avoué. Pendant plusieurs années, il a professé le droit commercial au lycée de Bar-le-Duc. Outre des études publiées dans la *Revue pratique de droit français*, on lui doit un assez grand nombre d'ouvrages sur des matières juridiques. Nous citerons de lui : *Leçons élémentaires de droit commercial* (1862, in-16), dont la 3e édition a paru en 1871; *Cours de législation usuelle* (1864, in-18); *Conseils aux parents qui font à leurs enfants le partage de leurs biens sous la réserve d'une pension viagère* (1864, in-8°); *Législation française élémentaire et pratique* (1864, in-12), réédité en 1875 sous le titre de *Traité élémentaire et pratique de droit français*; *Cours élémentaire et pratique de morale* (1867, in-12); *Observations pratiques sur le projet de réforme du code de procédure* (1867, in-8°); *Ce que c'est que le devoir* (1869, in-18); *Cours élémentaire d'économie sociale et industrielle* (1871, in-12); *Explication de la loi du 23 août* 1871 *sur les nouveaux droits d'enregistrement et de timbre* (1872, in-12); *Explication de la loi du 27 juillet* 1872 *sur le recrutement de l'armée* (1872, in-12); *Compétence commerciale* (1874, in-8°), etc.

* **BONNECHOSE** (François-Paul-Emile BOISNORMAND DE), littérateur et historien français. — Il est mort à Paris le 15 février 1875. Outre les ouvrages de lui que nous avons cités, on lui doit : *Histoire sacrée* ou *Précis historique de la Bible* (1838, in-12); *Abrégé facile de l'histoire de France* (1840, in-18); *Abrégé de l'histoire sainte* (1840, in-18); *Christophe Sauval* ou la *Société en France sous la Restauration* (1845, 2 vol. in-8°); les *Quatre conquêtes de l'Angleterre, son histoire et ses institutions jusqu'à la mort de Guillaume le Conquérant* (1851, 2 vol. in-8°); *Bertrand Du Guesclin, connétable de France et de Castille* (1866, in-12); *Lazare Hoche, général en chef des armées de la Moselle, d'Italie, etc.* (1867, in-12); la *Crise actuelle dans l'Eglise réformée de France à propos de Thomas Parker et de son école* (1868, in-8°). La 15e édition de son *Histoire de France*, continuée jusqu'à nos jours, a paru en 1872.

* **BONNEGRÂCE** (Charles-Adolphe), peintre français, né à Toulon en 1812. — Parmi les œuvres qu'il a exposées depuis 1863, nous citerons : la *Manne dans le désert* et le portrait de *M. Havin* (1864); le portrait de *M. Anatole de La Forge* (1865); les portraits du *Comte de Flahaut* et de *Mme Ernesta Grisi* (1866); la *Famille du berger* (1867); les portrait de *M. Bussy* (1869), de *Georges Faydeau* (1870), de *M. Despléchin* (1872), de *Mlle Cellier* et son propre portrait (1873); les portraits de MM. *V. Thiebauld*, *De Ganeval*, etc. (1874); la *Naissance de Vénus* (1875), tableau qui fut très-remarqué et qui méritait de l'être. Aux Salons de 1876 et 1877, M. Bonnegrâce a envoyé des portraits peints d'une façon magistrale. Cet artiste de beaucoup de talent a été décoré de la Légion d'honneur en 1867.

BONNEL (Léon), homme politique français, né à Narbonne en 1829. Riche propriétaire, il vivait dans sa ville natale, où il avait fait une opposition constante à l'Empire, lorsqu'il fut nommé maire de Narbonne après la révolution du 4 septembre 1870. Aux élections du 8 février 1871, il se prononça pour la continuation de la guerre et échoua à la députation avec 13,758 voix. Une élection partielle à l'Assemblée nationale ayant eu lieu dans l'Aude le 14 décembre 1873, M. Léon Bonnel fut désigné comme candidat par les comités républicains. Dans sa profession de foi, il déclara qu'il était « conservateur, mais conservateur de la République, seule forme de gouvernement qui puisse nous donner l'ordre et la stabilité et permettre aux affaires de reprendre leur cours. » Elu député par 29,763 voix, il alla siéger à gauche, où il fit partie des groupes de la gauche républicaine et de l'Union républicaine. Au mois de février 1874, M. de Broglie, ministre de l'intérieur, qui poursuivait sa croisade contre la République et les républicains, révoqua M. Bonnel comme maire de Narbonne. Le député de l'Aude vota contre la loi des maires, contre la mise en état de siége d'Alger, contribua à la chute du duc de Broglie, appuya les propositions Périer et Maleville, vota les lois constitutionnelles des 24 et 25 février 1875, se prononça contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il posa sa candidature à la Chambre des députés, le 20 février 1876, contre M. Peyrusse, bonapartiste. Dans sa circulaire électorale, il revint sur le vote de la constitution, au sujet duquel il avait précédemment écrit une lettre à ses électeurs et qui avait fondé la République. « Je m'honore, dit-il, d'avoir contribué par mon vote à ce grand résultat qui assure l'avenir contre les coups de la force et les usurpations, et qui a amené la dissolution. La constitution du 25 février, fondée sur le suffrage universel, mais imparfaite sur bien des points, a eu du moins l'avantage d'offrir un appui et un centre d'action à cet admirable mouvement républicain qui allait grandissant. Elle l'a régularisé, fortifié, rendu irrésistible... Pour moi, l'ère des révolutions est finie et la République est définitivement fondée en France. Si la confiance de mes compatriotes m'honore d'un nouveau mandat, je voterai toutes les mesures qui tendront à l'affermissement de la constitution et à la réalisation des légitimes espérances qu'elle a fait naître. » Elu député à Narbonne par 10,960 voix, contre M. Peyrusse, qui en obtint 8,604, il est allé siéger à gauche et a voté, comme par le passé, avec les républicains, devenus la majorité.

BONNELIER (Hippolyte), littérateur français, né en 1799, mort à Passy en 1868. Tout jeune, il mena de front la politique et la littérature, se mêla activement au mouvement libéral sous la Restauration et se fit professeur de déclamation en 1826. Lorsque éclata la révolution de Juillet 1830, Bonnelier courut à l'Hôtel de ville de Paris, se fit nommer secrétaire du gouvernement provisoire, puis il fut envoyé comme sous-préfet à Compiègne. Ayant cessé de faire partie de l'administration, il écrivit dans les journaux, publia des romans et eut l'idée de devenir acteur. Admis à l'Odéon en 1845, il y joua, sous le nom de **Max**, quelques rôles dans des tragédies, mais sans succès. Il quitta alors le théâtre et reprit la plume. Après la révolution de 1848, il fit une propagande active en faveur de Louis Bonaparte et devint, en 1849, sous-préfet à Sceaux. Dans les derniers temps de sa vie, il se retira à Passy, où il mourut. Nous citerons de lui : *Cours public de débit oratoire et de lecture à haute voix* (Paris, 1826); *Guy-Eder* ou la *Ligue en Basse-Bretagne* (3 vol.); la *Fille du libraire* (1828, in-8°); *Mémorial de l'Hôtel de ville* (1830, in-8°); la *Calomnie* (1832, in-4°); la *Plaque de la cheminée* (1832, 3 vol. in-8°); *Une méchante femme* (1833); *Mœurs d'Alger, Juives et Mauresques* (1833, in-8°); *Nostradamus* (1833, 2 vol. in-8°); le *Maréchal de Retz* (1834, 2 vol. in-8°); *Un homme sans cœur* (1835, 2 vol. in-8°); l'*Anneau de paille* (1836, in-8°); *Contes d'un villageois aux jeunes personnes* (1837, in-8°); *Un malheur domestique* (1837, in-8°); le *Vicomte d'Aché* (1839, in-8°); *Manette* (1841, 2 vol. in-8°); *Un bosquet sous les toits* (1844, 2 vol. in-8°); *Manoir et chalet* (1844, 2 vol. in-8°); le *Pigeon noir* (1844, 2 vol. in-8°); *Fauvella* (1845, 2 vol. in-8°); *Une glace sans tain* (1845, 2 vol. in-8°); *Sous la lampe* (1847, in-8°); *Mes missions secrètes* (1865, in-8°).

BONNEMAISON (F. DE), peintre français, qui mourut vers 1828. L'Empire employa son habileté de pinceau à la restauration des tableaux étrangers transférés dans le musée de Paris. Ce travail, dont il eut la direction, lui laissa peu de temps pour la composition d'œuvres originales. On ne connaît de lui que ses *Etudes calquées et dessinées d'après cinq tableaux de Raphaël*, texte d'Emeric David, et *Galerie de S. A. R. Madame la duchesse de Berry* (Paris, 1822, 2 vol. in-fol.).

* **BONNEMÈRE** (Joseph-Eugène), littérateur français. — Dans ces dernières années, ce remarquable écrivain a publié plusieurs ouvrages qui n'ont fait qu'accroître sa réputation. Nous citerons de lui : la *France sous Louis XIV* (1864, 2 vol. in-8°); la *Vendée en 1793* (1866, in-12); le *Roman de l'avenir* (1867, in-12); *Louis Hubert, mémoires d'un curé vendéen* (1868, in-12); *Histoire des camisards* (1869, in-12); *Etudes historiques saumuroises* (1869, in-12); les *Déclassées* (1869, in-12); la *Commune agricole* (1872, in-32); les *Paysans avant* 1789 (1872, in-18); les *Paysans après* 1789 (1872, in-12); *Histoire de la Jacquerie* (1874, in-18); *Histoire populaire de la France* (1874, 2 vol. in-32), etc.

BONNE-ESPÉRANCE (cap de). V. CAP DE BONNE-ESPÉRANCE, au tome II du *Grand Dictionnaire* et dans ce *Supplément*.

BONNES (EAUX-) V. EAUX-BONNES, au tome VII du *Grand Dictionnaire*, page 35.

* **BONNET** s. m. — Echin. *Bonnet blanc*, Espèce du genre ananchite.

— Encycl. Hist. *Bonnets à poil*. Outre la manifestation des *bonnets à poil* du 16 mars 1848, dont nous avons parlé au tome II, une autre manifestation, connue sous le même nom, eut lieu le 20 juin 1873. V. MAI 1873 (révolution parlementaire et gouvernement du 24), au tome X du *Grand Dictionnaire*, page 940.

Bonnet rouge (LE), l'un des nombreux journaux qui parurent à Paris sous la Commune de 1871. Il avait pour rédacteur en chef Secondigné, et pour rédacteurs ordinaires G. D'Antray, A. de Saint-Léger, Le Guillois, H. Jacques. Le secrétaire de la rédaction était Lefèvre. Comme l'indique son titre, l'esprit de ce journal était un dévouement absolu aux principes de la Commune et une haine farouche pour ses ennemis, qu'il appelait les hommes de Versailles. Il n'eut, du reste, qu'un succès très-éphémère, car après le treizième numéro il cessa tout à coup de paraître.

* **BONNET (SAINT-)**, bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de canton, arrond. et à 16 kilom. de Gap, à l'entrée de la vallée de Champsaur; pop. aggl., 1,220 hab. — pop. tot., 1,758 hab. — « A l'époque de la Réformation, dit M. Ladoucette, la partie la plus aisée et la plus éclairée de la population du Champsaur embrassa spontanément le protestantisme. Saint-Bonnet devint la Genève des Hautes-Alpes. » Patrie du connétable de Lesdiguières.

* **BONNET-DE-JOUX (SAINT-)**, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. de Charolles; pop. aggl., 639 hab. — pop. tot., 2,005 hab.

* **BONNET-LE-CHÂTEAU (SAINT-)**, ville de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. de Montbrison, sur une montagne; pop. aggl., 2,052 hab. — pop. tot, 2,237 hab. « Ce bourg fut dès l'époque romaine, dit M. Ad. Joanne, un poste d'observation établi sur la voie de Lyon à Rodez. Au XIIIe siècle, c'était le chef-lieu d'une baronnie, qui devint plus tard la propriété des comtes du Forez. Dès cette époque, la ville avait obtenu une charte d'affranchissement. Vers le milieu du XIVe siècle, elle fut entourée de murailles, dont il reste quelques débris. Saint-Bonnet eut peu à souffrir des guerres de religion. En 1754, Mandrin y fit une descente et s'y empara de l'argent de la gabelle. » Fabrique de dentelles; serrurerie. Commerce de grains, de bestiaux et de bois.

* **BONNET** (Bernard-Auguste-Ferdinand), médecin français. — Il est mort à Bordeaux en 1873. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Question pénitentiaire : De l'influence que le système de Pensylvanie exerce sur le physique et le moral des prisonniers* (1845, in-8°); *Considérations sur la déportation, la reclusion cellulaire à court terme, etc.* (1864, in-8°); *De la contagion en général, en particulier du mode de propagation du choléra-morbus* (1866, in-8°).

* **BONNET** (Guillaume), sculpteur français. — Il est mort à Lyon en 1873. Une de ses dernières œuvres est la statue de la *Ville de Lyon*, qui a été érigée sur la place Morand, dans cette ville.

BONNET (Louis), écrivain protestant suisse, né dans le canton de Vaud en 1805. Il étudia la théologie protestante et entra dans la carrière évangélique. Après avoir été pasteur de l'Eglise française de Londres de 1830 à 1835, il alla s'établir à Francfort-sur-le-Mein, où, depuis 1835, il est pasteur de l'Eglise réformée. M. Bonnet s'est fait connaître par un certain nombre d'ouvrages. Nous citerons de lui : la *Famille de Béthanie* (1834, in-12), plusieurs fois réédité; l'*Unité de l'esprit par le lien de la paix* (1847, in-8°); *Souvenirs de Rose S...* (1847, in-18), traduction libre de l'allemand; la *Parole et la foi* (1851, in-8°); le *Bienfait de Jésus-Christ crucifié envers les chrétiens*, ouvrage traduit de l'italien, avec une introduction (1856, in-12); le *Miracle de la vie dans le Sauveur* (1866, in-12); *De la peine de mort* (1868, in-8°), etc.

BONNET (Amédée), médecin français, né à Ambérieux en 1809, mort à Lyon en 1858. Reçu docteur en 1832, il alla se fixer à Lyon, où il devint chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu (1837) et professeur à l'Ecole de médecine (1839). Le docteur Bonnet fut nommé membre de l'Académie de Lyon en 1848 et membre correspondant de l'Institut en 1855. Praticien très-distingué, il fut en outre un écrivain médical de beaucoup de mérite, et ses ouvrages sont estimés. Nous citerons de lui : *Traité des sections tendineuses et musculaires dans le strabisme, la myopie, etc.* (1841, in-8°, avec planches); *Traité des maladies des articulations* (1845, in-8°, avec atlas in-4°); *Traité de thérapeutique des maladies articulaires* (1853, in-8°); *Influence des lettres et des sciences sur l'éducation* (1855, in-8°); *Traité de la cautérisation* (1855, in-8°), avec Philippeaux; *De l'oisiveté de la jeunesse dans les classes riches* (1858, in-8°); *Méthodes nouvelles de traitement des maladies articulaires* (1859, in-8°).

BONNET (Armand-Benjamin), magistrat français, né à Ayron (Vienne) en 1810. Il étudia le droit à Poitiers, où il se fit recevoir licencié (1831), puis docteur (1834). Inscrit au barreau de cette ville, il concourut sans succès pour une chaire de code civil et il entra dans la magistrature en 1835. Successivement substitut à Parthenay (1835), à La Roche-sur-Yon (1836), procureur du roi à Loudun (1841), à La Rochelle (1848), à Poitiers (1850), il fut nommé en 1853 conseiller à la cour d'appel de cette ville, puis président du tribunal civil (1862), enfin président de chambre à la cour d'appel. En 1868, il reçut la croix de la Légion d'honneur. M. Bonnet est membre du conseil général de la Vienne et membre de diverses sociétés savantes. On lui doit : *Des dispositions par contrat de mariage et des dispositions entre époux envisagées des points de vue du droit romain, de l'ancienne jurisprudence et du code Napoléon* (1859, 3 vol. in-8°), ouvrage très-remarquable qui a été réédité en 1875; *Théorie et pratique des partages d'ascendants envisagés des points de vue du droit ancien, de la législation actuelle et des réformes proposées* (1873, 2 vol. in-8°); *Des droits du conjoint survivant sur la succession du prédécédé* (1874, in-8°).

BONNET (Jacques-Victor), publiciste et économiste français, né à Maintenon (Eure-et-Loir) en 1814. Il étudia le droit à Paris, où il se fit recevoir docteur. Après la révolution de 1848, M. Bonnet se lança dans le journalisme et s'occupa d'une façon toute particulière de l'étude des questions économiques et financières. Il collabora au *Pays*, à l'*Assemblée nationale*, puis il entra à la *Revue des Deux-Mondes*, à laquelle il a été depuis lors attaché. Depuis 1857, il est secrétaire de la conférence des chemins de fer, qui se compose des délégués des grandes compagnies de voies ferrées. Il a été nommé, en 1866, chevalier de la Légion d'honneur. M. Victor Bonnet est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés. Nous citerons de lui : *Questions économiques et financières à propos des crises* (1859, in-8°); la *Liberté des banques d'émission et le taux de l'intérêt* (1864, in-8°); le *Crédit et les finances* (1865, in-8°); l'*Enquête sur le crédit et la crise de* 1863-1864 (1866, in-8°); *Etudes d'économie politique et financière* (1868, in-8°); *Etudes sur la monnaie* (1870, in-8°); les *Impôts après la guerre* (1871, in-8°); le *Payement de l'indemnité prussienne et l'état de nos finances* (1873, in-8°); le *Crédit et les banques d'émission* (1875, in-8°), etc.

BONNET (Eugène), sénateur français, né à Jujurieux (Ain) en 1815. Il étudia la médecine à Paris, se fit recevoir docteur en 1843, exerça ensuite à Lyon en qualité de chirurgien des hôpitaux, puis à Jujurieux, où il acquit une grande notoriété. Il était, en 1871, conseiller général pour le canton de Poncin. Porté aux élections sénatoriales en 1876, il a été nommé à une grande majorité. Il appartient à la gauche républicaine.

BONNET (Jules), écrivain français, né à Nîmes en 1820. Il se fit recevoir à l'Ecole normale supérieure, puis il renonça à l'enseignement, étudia le droit et prit le grade de licencié. En outre, M. Bonnet passa son doctorat ès lettres. Appartenant à la religion réformée, il s'est particulièrement occupé d'en étudier l'histoire, et il est devenu secrétaire de la Société de l'histoire du protestantisme. M. Bonnet est l'auteur de plusieurs ouvrages remarquables. Nous citerons de lui : *Olympia Morata, épisode de la Renaissance en Italie* (1850, in-12), plusieurs fois réédité; *Calvin au val d'Aoste* (1861, in-8°); *Aonio Paleario, étude sur la Réforme en Italie* (1862, in-12); *Récits du* XVIe *siècle* (1864, in-12); *Nouveaux récits du* XVIe *siècle* (1869, in-12); *Derniers récits du* XVIe *siècle* (1875, in-12); la *Réforme au château de Saint-Privat* (1873, in-8°); *Notice sur la vie et les écrits de M. Merle d'Aubigné* (1874, in-8°), etc. On lui doit une édition des *Lettres françaises* de Jean Calvin (1854).

* **BONNÉTABLE**, ville de France (Sarthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. de Mamers par le chemin de fer; pop. aggl., 3,136 hab. — pop. tot., 4,637 hab.

* **BONNEVAL**, ville de France (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. de Châteaudun, en aval du confluent du Loir et de l'Ozanne; pop. aggl., 1,976 hab. — pop. tot., 3,348 hab. Eglise du XIIe ou du XIIIe siècle, classée parmi les monuments historiques.

* **BONNEVILLE**, petite ville de France (Haute-Savoie), ch.-l. d'arrond., à 34 kilom. d'Annecy, sur la rive droite de l'Arve, à la base méridionale du Môle; pop. aggl., 1,614 hab. — pop. tot., 2,185 hab. L'arrond. comprend 9 cantons, 68 communes, 69,833 hab.

* **BONNIÈRES**, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. de Mantes, près de la rive gauche de la Seine; pop. aggl., 680 hab. — pop. tot., 839 hab. Distilleries.

Bonnières (UN VILLAGE PRÈS DE), tableau de Charles Daubigny. La Seine coule au premier plan; un paysan fait boire son cheval; un femme lave; une autre gravit la berge, un seau d'eau à la main. Quelques maisonnettes sont rangées sur la rive, séparées par des bouquets d'arbres; le clocher du village émerge au-dessus de la verdure. Sur la gauche s'étagent des coteaux verdoyants. Le soleil se couche derrière les maisons, dont les façades se réfléchissent dans le fleuve. Des lueurs dorées diaprent le ciel gris, sur lequel se détachent le hameau et les arbres baignés d'un clair-obscur vigoureux. Cet effet est rendu avec une grande justesse. Tout le tableau est peint dans une gamme à la fois très-puissante et très-harmonieuse.

Ce tableau a figuré au Salon de 1861 et à l'Exposition universelle de 1867; à cette dernière date, il faisait partie de la collection de M. Th. Claudon. Il a été gravé à l'eau-forte par M. Victor Focillon.

* **BONNIEUX**, bourg de France (Vaucluse), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. d'Apt; pop. aggl., 993 hab. — pop. tot., 2,534 hab. — Ce bourg est encore entouré de murailles construites du temps des albigeois. Eglise romane.

BONNOR ou **BONNET** (Honoré), théologien français, qui vivait au XIVe siècle. On lui doit un ouvrage intitulé l'*Arbre des batailles*, qui fut composé sur l'ordre de Charles V, pour l'éducation du dauphin (Paris, 1493); cet ouvrage, dont la Bibliothèque nationale possède plusieurs exemplaires manuscrits, traite des duels, des calamités qui, suivant l'auteur, accablaient alors l'Eglise catholique, etc.

* **BONNY**, bourg de France (Loire), cant. et à 11 kilom. de Briare, arrond. et à 21 kilom. de Gien, sur la rive droite de la Loire; pop. aggl., 1,470 hab. — pop. tot., 2,321 hab. « Bonny a conservé, dit M. Ad. Joanne, une église du XIIe et du XVIe siècle et quelques débris de remparts. Occupé par les Anglais sous le règne de Charles VII, il leur fut enlevé par Jeanne Darc. »

BONNY, ville d'Afrique, dans la Guinée, à l'embouchure du fleuve de même nom, sur la côte de Calabar, tributaire du royaume de Benin; 20,000 hab. Il s'y faisait un grand commerce de noirs.

BONNY, fleuve d'Afrique, dans la Guinée septentrionale. Son embouchure est située par 4° 20' de latit. N. et 4° 22' de longit. E. Il traverse le royaume d'Ouary.

* **BON SENS** s. m. — **Encycl.** Nous avons donné, au tome II, une définition du *bon sens* qui suffit pour faire comprendre vaguement la valeur de cette expression; le *bon sens*, avons-nous dit, est la droite raison, le sentiment vrai de ce qui est juste, permis, convenable. Mais si l'on voulait sortir du vague pour arriver à une notion précise, nettement déterminée, on ne pourrait guère se contenter d'une telle définition. Si le *bon sens* est la droite raison, il arrive donc quelquefois que la raison n'est pas droite, et il faudrait savoir comment on distingue une raison droite d'une raison faussée; s'il y a un sentiment vrai de ce qui est juste, il arrive donc quelquefois qu'on a le sentiment de ce qui est juste et que ce sentiment est faux, et il faudrait nous dire comment nous pouvons reconnaître si ce que nous sentons est vrai ou faux. La question du *bon sens* se trouve ainsi liée à celles du vrai, de la certitude, de la raison, et sous ce rapport nous devons renvoyer aux mots : CERTITUDE, RAISON, VÉRITÉ, dans le *Grand Dictionnaire*. Mais, sans vouloir rentrer ici dans l'examen approfondi de ces questions difficiles, qui ont été traitées ailleurs, on pourrait modifier la définition du *bon sens*, de manière à rendre beaucoup plus simples les explications que ce sujet comporte. Ne parlons point de raison, puisque les philosophes se sont plu à charger cette haute faculté de plonger dans les profondeurs de la métaphysique, où il lui arrive si souvent de se perdre; ne prononçons point le mot *vrai*, puisqu'il est si difficile de trouver le critérium infaillible de la vérité; disons tout simplement que le *bon sens* est l'habitude acquise de juger simplement, sans détours et d'après les apparences naturelles des choses. Pourquoi l'habitude de juger ainsi est-elle appelée *bon sens?* C'est évidemment parce qu'on est porté à croire qu'en jugeant simplement, d'après les apparences naturelles des choses, on risque moins de se tromper que de toute autre manière. On est porté à le croire, c'est un fait; mais cette croyance est-elle fondée? Nous ne chercherons pas à le prouver d'un manière absolue, puisque ce serait rentrer dans la question des caractères essentiels de la vérité; nous nous contenterons d'exposer ce qui rend probable la croyance dont il s'agit. La nature présente toujours les objets tels qu'ils sont; elle n'est pas une personne rusée qui puisse avoir l'intention de tromper en faussant les apparences; elle n'est en réalité que l'ensemble des choses, et dire qu'elle présente les choses telles qu'elles sont, c'est tout simplement dire que les choses se présentent elles-mêmes; or, il y a tout lieu de croire qu'elles ne peuvent se présenter que comme elles sont. Mais pour que l'homme ait l'idée des choses, il ne suffit pas qu'elles se présentent, il faut encore que ses sens soient frappés par elles et en fassent parvenir l'image au cerveau. Dans la plupart des cas, l'image ainsi transmise par les sens doit nous paraître fidèle, par cela seul que l'objet ne nous est présenté d'aucune autre manière. Mais il y a des cas exceptionnels où les sens nous transmettent deux ou plusieurs images différentes, et alors il n'y a qu'une de ces images qui soit vraie; la fausseté des autres résulte de cette vérité même. C'est donc toujours en nous confiant à certaines apparences naturelles que nous arrivons à connaître ce qui est. Ainsi, un bâton plongé dans l'eau paraît brisé; mais le même bâton retiré de l'eau paraît droit, ou bien s'il reste dans l'eau il paraît droit au toucher, et sa rectitude ne nous est connue que par certaines apparences. Ainsi encore, la terre paraît immobile et le soleil paraît marcher d'orient en occident; mais ces deux apparences sont jugées fausses, parce qu'elles sont contredites par une foule d'autres apparences résultant de la position des astres les uns par rapport aux autres et sur lesquelles les astronomes ont établi un système que tout homme de *bon sens* doit admettre, parce que, en définitive, il est fondé sur des apparences naturelles; jamais, en effet, l'astronomie n'a songé à appuyer ses doctrines sur des principes surnaturels. Remarquons, toutefois, à propos des notions astronomiques, que si elles entrent parmi celles dont le *bon sens* doit tenir compte, c'est parce qu'elles sont établies depuis si longtemps qu'elles ne sont plus contestées de personne; c'est aussi parce que la confiance qu'on accorde ainsi aux enseignements des astronomes est justifiée par la réalisation matérielle et journalière de toutes leurs prédictions, de celles, par exemple, qui se rapportent aux phases de la lune, au lever et au coucher du soleil, aux éclipses, etc. On n'en peut pas dire autant de beaucoup d'autres notions scientifiques, de celles, par exemple, qui sont du domaine de la chimie, de la physique, de la géologie; nous sommes loin d'en contester la vérité, mais nous disons qu'elles sont étrangères au *bon sens*, et que lorsqu'on invoque le simple *bon sens* pour faire admettre quelque chose, ce n'est point à ces notions-là qu'on fait appel. Supposons qu'une discussion s'élève entre deux chimistes; si l'un d'eux dit à l'autre : le *bon sens* montre que ce que vous dites est inadmissible, il fait appel à des connaissances usuelles étrangères à la chimie; autrement il se reporterait aux principes mêmes admis en chimie, et il ne parlerait pas du *bon sens*. Quant aux notions philosophiques ou religieuses, elles sont encore bien plus étrangères au *bon sens*, et jamais on n'attribuera au *bon sens* un jugement qui se base sur de telles notions. Il est vrai pourtant qu'on a vu souvent des philosophes ou des docteurs religieux prétendre que le *bon sens* démontre l'existence d'un Etre suprême; mais dans une pareille démonstration l'idée religieuse est le résultat, et non la base du jugement; la vraie base de ce jugement, c'est la pensée qu'il n'existe rien sans cause, et cette pensée n'appartient au *bon sens* qu'autant qu'on la considère comme l'expression exacte de tous les faits naturels qui se manifestent continuellement à nos regards. Si, ensuite, on voulait partir de l'existence de Dieu pour montrer qu'il y a une autre vie où le crime est puni et la vertu récompensée, personne n'aurait l'idée d'appeler *bon sens* cette manière de raisonner; elle entrerait dans le domaine de ce qu'on appelle la raison. Est-il certain qu'il faille attribuer au *bon sens* la pensée qu'il n'existe rien sans cause? Cela peut être contesté, parce qu'il n'est pas établi d'une manière parfaitement claire que l'impossibilité d'exister sans cause nous apparaisse naturellement partout. Mais ce qui ne peut pas être contesté, c'est que, dès que la pensée dont il s'agit cesse d'être regardée comme l'expression naturelle des faits tels qu'ils apparaissent à tout le monde, on ne songe plus à invoquer le *bon sens*, et l'on ne parle plus que de la raison, faculté que les philosophes regardent comme lui étant supérieure.

Mais, si les philosophes mettent la raison au-dessus du *bon sens*, ne peut-on pas les soupçonner de se laisser influencer par leur intérêt? Ils ont besoin de la raison pour exposer et essayer de démontrer leurs doctrines; il est donc naturel qu'ils cherchent à en rehausser la valeur. Cependant il leur arrive souvent à eux-mêmes d'invoquer le *bon sens*, et, par cela seul qu'ils emploient le qualificatif *bon*, ils semblent admettre que la raison, comme distincte du *bon sens*, est une manière de juger moins bonne, plus exposée à l'erreur. Au surplus, qu'ils l'admettent ou non, on ne peut douter que les createurs du langage, en formant l'expression *bon sens*, n'aient voulu donner au simple *bon sens* une préférence marquée relativement à la raison. Celle-ci, en effet, met en jeu toutes les notions qui se sont formées dans l'esprit d'une manière quelconque, les notions abstraites ou métaphysiques comme celles des objets naturels; or, les notions abstraites ou métaphysiques résultent de certaines combinaisons intérieures qui se forment entre les idées, en dehors du concours actuel des sens, et qui sont exposées à des chances d'erreur très-nombreuses, parmi lesquelles on doit surtout compter la constitution plus ou moins défectueuse du cerveau, les maladies ou les affections variables de cet organe, les passions, les habitudes, etc. Il est vrai que, si l'on en croit les philosophes, la raison compense les chances d'erreur auxquelles elle est soumise par l'avantage qu'ils lui supposent de pouvoir s'élever jusqu'à des hauteurs où le simple *bon sens* ne peut pas même porter ses regards. Elle monte très-haut, cela est possible; si haut qu'elle se perd souvent dans les nuages. Elle croit pourtant voir beaucoup de choses; mais, privée de la lumière de l'expérience, elle distingue mal et se contredit souvent dans ses descriptions. Le *bon sens* reste plus près de la terre; mais il ne s'avance qu'à la clarté de l'expérience, et s'il se trompe quelquefois, parce que le vrai absolu n'est point à la portée de l'homme, cela n'arrive que très-rarement et d'une manière tout exceptionnelle. Il ne vaut rien pour créer des systèmes; mais ce ne sont pas des systèmes qu'il cherche, c'est la réalité des choses. Il est à peu près inutile à ceux